

## Mesures catégorielles

### Bilan de l'année 2011

Les crédits dédiés aux mesures catégorielles 2011 ont concerné deux enveloppes :

- une enveloppe catégorielle de **24,0 M€**. Elle est composée de **19,5 M€** accordés au titre des économies d'emploi et de **4,5 M€** consacrés au rapprochement avec le ministère de l'agriculture.
- une enveloppe de **10,0 M€** dédiée à l'accompagnement des réformes. Elle regroupe la prime de restructuration, l'indemnité de départ volontaire, l'indemnité temporaire de mobilité et le complément indemnitaire.

### 1) Enveloppe catégorielle de 24 M€

Les principales mesures réalisées sur cette enveloppe ont été :

- **la mise en oeuvre de la PFR (5,5 M€)** : ce chantier a concerné près de 7 000 agents de catégorie B de la filière administrative : les corps de secrétaires administratifs, de contrôleurs des transports terrestres et de contrôleurs des affaires maritimes (note de gestion du 19 juillet 2011). Ce chantier s'inscrit, aussi, dans le cadre du rapprochement indemnitaire avec le MAAPRAT, notamment en DDT, sur les années 2011 et 2012.
- **la mise en oeuvre de l'IPF (0,6 M€)** : ce chantier a fait l'objet d'un travail commun avec le MAAPRAT et constitue le dernier étage de la création du corps des IPEF (fusion des corps d'IPC et d'IGREF). Une attention particulière a notamment été portée sur la cohérence des grilles de cotation avec celles des autres corps ayant basculé dans un système de type PFR (notes de gestion des 26 avril 2011 et 20 juin 2011).
- **la révision des coefficients de grade de l'indemnité spécifique de service (ISS) (5,8M€)**. Dans le cadre de la convergence MAAPRAT/MEDDTL et de la préparation des dossiers de fusion des corps techniques de catégorie A et de catégorie B, les coefficients de grade ont été augmentés. Cette mesure a fait l'objet de dispositions en gestion (note de gestion du 20 juillet 2011).
- **la revalorisation de la PSR (1,4 M€)** : cette revalorisation des coefficients concernait la prime de service et de rendement (filière technique) et la prime de services rendus (exploitation). La mesure comprenait deux parties : un calage des coefficients des IDTPE et ICTPE à hauteur de ceux des ITPE et une mesure générale d'augmentation de +0,01 pour la filière technique et de +0,05 pour l'exploitation.
- **la poursuite du plan triennal de revalorisation des agents de catégorie C administrative (6,0 M€)** : cette mesure s'inscrit dans le cadre du rapprochement indemnitaire avec le MAAPRAT et a conduit à l'attribution d'un montant moyen de 500 € par agent pour les corps d'adjoints administratifs, d'adjoints techniques et pour les syndicats des gens de mer (notes de gestion du 20 juin 2011 et arrêté du 16 novembre 2011 augmentant les plafonds d'IAT).
- **la poursuite des protocoles exploitation (2,1 M€)** : ces mesures portaient sur la poursuite des protocoles pour l'exploitation (voies navigables) et voies d'eau intérieures non navigables et domaine maritime et portuaire.
- **la prise en compte du repyramidage des emplois (1,9 M€)** : ces dispositions ont permis de renforcer les recrutements de A afin d'assurer les missions prioritaires du ministère et de mieux répondre aux besoins exprimés par les responsables de programme et par les services.

L'ensemble des mesures prévues pour 2011 a pu être mis en place, à l'exception de celles liées à la fusion des corps de B (0,7 M€). Les enveloppes financières liées aux fusions ont été reportées sur la PFR des B (calage du coefficient de résultat minimum) et sur l'ISS.

Il convient, par ailleurs de noter que la PFR des AUE et des IGADD n'a pas pu être mise en oeuvre (attente du texte réglementaire) mais qu'une revalorisation indemnitaire est néanmoins intervenue sur les actuels supports indemnitaires.

Par catégorie, la synthèse est la suivante :

	Prévu k€	Réalisé k€	Observations
<b>Catégorie A</b>	5 400	5 416	L'ensemble des mesures PFR, IPF, ISS et PSR prévues ont été réalisées.
<b>Catégorie B</b>	7 700	7 672	Les fusions de corps de B n'ont pas été mises en oeuvre. Cette disposition a été reportée sur la PFR des B et de l'ISS des B.
<b>Catégorie C</b>	9 300	9 071	La 2 <sup>e</sup> tranche du plan relatif aux C administratifs a pu être réalisée avec le déplaçonnement autorisé de l'IAT.
<b>Autres</b>	1 600	1 900	Repyramidage
<b>Total</b>	<b>24 000</b>	<b>24 059</b>	

## **2) Enveloppe RGPP de 10 M€**

Le bilan des 4 primes RGPP est le suivant, pour 2011 :

**Budget : 10,0 M€**

	Nombre agents	Montant en k€
Prime de restructuration	380	1 552
Complément indemnitaire	0	0
Indemnité de départ volontaire (IDV)	78	2 686
Indemnité temporaire de mobilité (ITM)	1 233	5 826
<b>total</b>		<b>10 064</b>

On peut noter les éléments suivants :

- la régularisation de l'indemnité temporaire de mobilité (ITM), notamment pour les CPCPM et les PSI
- une légère décroissance (en nombre de dossiers) de l'indemnité de départ volontaire (IdV). Il y avait 101 dossiers en 2010 pour un montant de 2 950 k€.
- une continuité dans la prime de restructuration de service

## Préparation 2012

Pour l'année 2012, les montants de l'enveloppe relative aux mesures catégorielles sont les suivants, conformément au PAP du programme 217 :

- mesures catégorielles : une enveloppe de **21,9 M€**, égale à la moitié des économies induites par la réalisation du schéma d'emplois ministériel, est prévue. Le rapprochement indemnitaire avec le ministère chargé de l'agriculture sera poursuivi en 2012.
- RGPP : une enveloppe de **10,0 M€** est prévue pour accompagner les différents projets de restructuration et les réformes.

Les chantiers « phares » proposés pour l'année 2012 :

- la mise en oeuvre de deux projets de fusion des corps de B techniques d'une part et de B administratifs d'autre part,
- la mise en oeuvre de la PFR pour les C administratifs permettant, notamment, de bénéficier d'un support indemnitaire plus adapté.
- la poursuite de l'adaptation des coefficients de grade de l'ISS en accompagnement des fusions de corps.
- la poursuite du repyramidage des emplois

Une 1<sup>ère</sup> esquisse des mesures catégorielles 2012 pourrait se décliner comme suit :

- **fusions de corps de B : 5,7 M€**  
l'estimation financière, en année pleine, pour les fusions de corps de B est de 6,5 M€ pour les B techniques et de 4,9 M€ pour les B administratifs. Soit un total « année pleine » de 11,4 M€. L'hypothèse faite est de prendre une moitié d'année.
- **prime de fonctions et de résultats (PFR) : 8,0 M€**  
plusieurs corps sont concernés par un basculement :
  - AUE et IGADD/IADD
  - C administratifs
  - probablement la filière médico-socialeIl convient, par ailleurs, de prendre en compte les évolutions des dispositifs PFR existants (2<sup>ème</sup> tranche des B, IPF, A administratifs)
- **indemnité spécifique de service (ISS) : 3,46 M€**
  - une évolution des coefficients de grade suivants :
    - +0,5 points pour les TSE (13 points)
    - +1,0 points pour les CTRL (10 points)
    - +1,0 point pour les TSP, TSC et CTRLD (18 points)
    - +1,0 point pour les ITPE (28 ou 33 points)
- **poursuite des repyramidages**  
Une enveloppe de 2M€ est estimée à ce titre pour 2012.

En complément de ces 4 mesures principales, il est proposé :

- une évolution des coefficients de PSR (prime de service et de rendement et prime pour services rendus) : **0,84 M€**  
IPCSR : coefficient de 2,00 (364 k€)  
filiale technique + 0,01 (213 k€) – filiale exploitation : +0,05 (263 k€).
- grille indiciaire des IPCSR : 150 k€ (½ année)
- de réserver une enveloppe pour les autres corps (PNT, affaires maritimes, militaires) : **1,0 M€**
- de réserver une enveloppe de **0,39 M€** pour accompagner la création du CMVRH

A ce stade, la programmation de l'enveloppe de 10 M€ (RGPP) se décline comme suit :

**Budget : 10 M€**

<b>Dépenses engagées ou prévisibles</b>	Nombre agents	Montant en k€
Prime de restructuration	500	2 500
Indemnité de départ volontaire	100	3 000
Indemnité temporaire de mobilité	1 000	4 500
	<b>Total</b>	<b>10 000</b>

Cette prévision prend en compte :

- le déménagement du SETRA et des laboratoires de la DRIEA (prime de restructuration et ITM)
- les 2<sup>èmes</sup> acomptes d'ITM pour de nombreux agents
- une continuité dans l'IdV